

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

VILLE DE BRIARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué trois avril, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DENIZOT Gabriel.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Madame MOLONEY Pauline ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur SEGURET Alain ; Madame PINON Nicole.

Procuration a été donnée à :

Madame MOLONEY Pauline a donné pouvoir à Monsieur DORSO André ;
Madame LECOMTE Sylvie a donné procuration à Monsieur MANZANO Patrick ;
Monsieur SEGURET Alain a donné procuration à Monsieur FAISY Fabien ;
Madame PINON Nicole a donné procuration à Madame BOURGOIN Evelyne.

Madame GUILLAUME Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-007 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération n°2026-006 qui a créé la commission permanente d'appel d'offres et définies les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'afin d'étudier les différents dossiers de marchés publics, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants, qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

Considérant que ces membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fait à scrutin secret ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions municipales, y compris la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;

Considérant que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant l'élection des membres à bulletin secret.

Considérant que 2 listes sont présentées, à savoir :

Liste 1 :

- Membres titulaires : Fabien FAISY, Denis ROUGNON-GLASSON, Gérard SEMENCE, Thomas POIDVIN, Patrick MANZANO.
- Membres suppléants : Jean-Luc TOURTE, Alain SEGURET, Frédéric GARDINIER, Lucie VASSOILLE, Audrey SALIN.

Liste 2 :

- Membres titulaires : Mathilde PARIS, Dominique GIRAULT, Laurent LHOSTE, Edwige SIGNORET, Christiane VELAY.
- Membres suppléants : Christiane VELAY, Edwige SIGNORET, Dominique GIRAULT, Laurent LHOSTE, Mathilde PARIS.

Deux assesseurs sont désignés : Madame SALIN Audrey et Madame SIGNORET Edwige.

A l'issue du dépouillement, sont comptabilisés :

- 27 votants ;
- 0 suffrages blancs ou nuls ;
- 22 voix pour la Liste 1
- 5 voix pour la Liste 2

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

- **Titulaires** : Fabien FAISY, Denis ROUGNON-GLASSON, Gérard SEMENCE, Thomas POIDVIN, Mathilde PARIS.
- **Suppléants** : Jean-Luc TOURTE, Alain SEGURET, Frédéric GARDINIER, Lucie VASSOILLE, Christiane VELAY.

La Secrétaire de séance,



Sylvie GUILLAUME



Le 13 avril 2026
Le Maire,



Gabriel DENIZOT